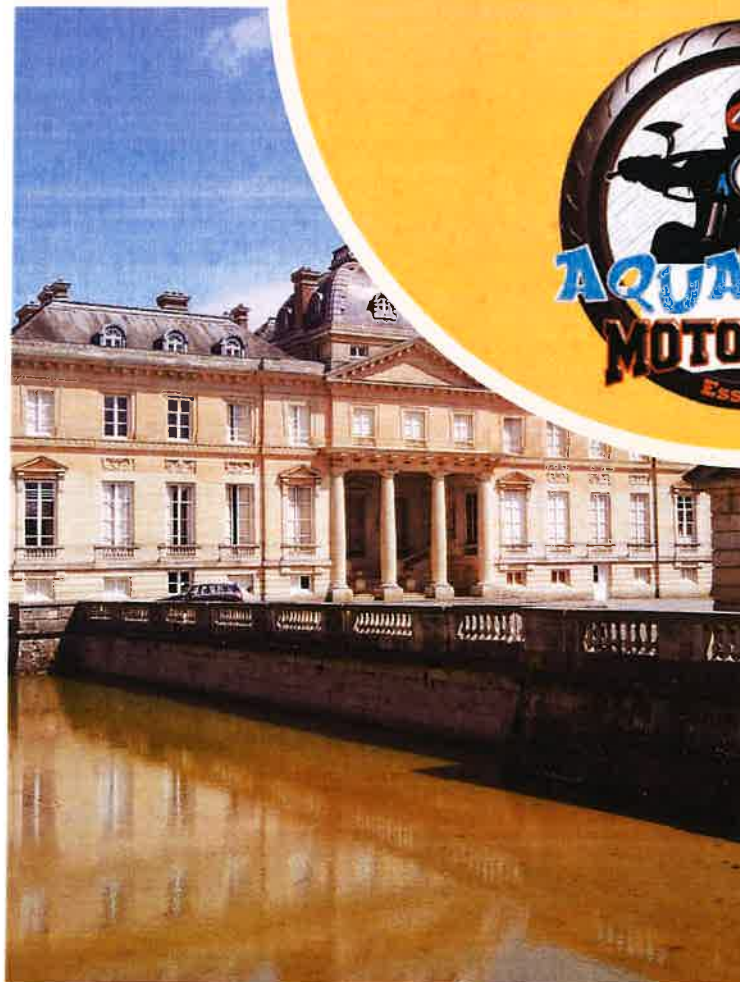


Intermédiaire
ST CHERON

St Chéron en Musique
avec les AQUATIQUES



Samedi 21 et dimanche 22 juin 2025

rendez-vous au Centre Morogues-Saulty

4 rue Paul Payenneville 91530 Saint-Chéron (GPS 48.554, 2.1257)



Aquatique motoclub

Le Moto club de Linas-Montlhéry

Etape intermédiaire du CHAMPIONNAT de FRANCE de TOURISME

" St Chéron en Musique avec les AQUATIQUES "

A Saint Chéron les 21 et 22 juin 2025

Règlement particulier

Article 1

Le Moto Club de Linas-Montlhéry organise du samedi 21 juin au dimanche 22 juin 2025 à SAINT CHERON (91 Essonne), une étape intermédiaire du championnat de France Tourisme intitulée " St Chéron en Musique avec les AQUATIQUES " ouverte aux licenciés FFM ou non.

Lieu de rendez-vous au Centre Morogues-Saulty 4 rue Paul Payenneville 91530 Saint-Chéron (GPS 48.554, 2.1257)

Article 2

Cette étape intermédiaire compte pour le Championnat de France de Tourisme. Pour participer et être classé au championnat de France FFM 2025, chaque participant devra présenter sa licence FFM 2025, ainsi que son carnet de pointage.

Seuls les détenteurs d'une licence FFM (NTO) en cours de validité peuvent prétendre aux différents résultats du Championnat de France de Tourisme.

Les organisateurs ouvrent cette épreuve à des personnes non licenciées mais ces dernières ne pourront prétendre à figurer aux divers classements établis ni aucun avantage réservé aux licenciés.

La priorité est donnée aux licenciés FFM. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions.

Article 3

Le contrôle d'arrivée sera ouvert le vendredi 22 juin de 18h00 à 19h30 et samedi 21 juin 2025 de 10h00 à 18h00 (en présence des organisateurs) au Centre Morogues-Saulty 4 rue Paul Payenneville 91530 Saint-Chéron. Il sera validé par l'apposition du tampon du club.

L'attribution des 150 points bonus prévus par le règlement du championnat de France de tourisme 2025 est assujettie à la participation à la balade du samedi après-midi au cours de laquelle le second tampon sera apposé

Article 4:

Cette épreuve est ouverte aux pilotes et passagers licenciés FFM et FIM Europe et non licenciés de motocycles tels que définis par le code sportif de la FFM et homologués pour la circulation sur la voie publique. Ils doivent être régulièrement immatriculés et assurés au minimum en responsabilité civile (assurance "au tiers").

Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

La présentation du permis de conduire et d'une preuve d'assurance (FVA) pourra être exigée lors de la validation de l'engagement sur le lieu de la manifestation

La non-présentation de la preuve d'assurance (FVA), du certificat d'immatriculation et du permis de conduire autorise l'organisateur à refuser le participant sur le rassemblement, y compris hors classement.

Article 5 :

Le montant de l'inscription d'un licencié FFM ou FIM EUROPE est de **55 €**. Pour le non licencié, il sera de **65 €**.

Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée. (Cachet de la poste faisant foi). Nous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

Inscription avant le 6 juin 2025. Passé la date du 6 juin 2025, le cachet de la poste faisant foi, un complément de 10 € est appliqué aussi bien pour le licencié que pour le non licencié

ATTENTION le nombre de participants est limité à 55. *(limite d'accueil du centre)*

Le forfait de base comprend :

- Une balade ou activité touristique le samedi après-midi.
- Un apéro pour le samedi soir.
- Un repas le samedi soir.
- Une nuit en centre d'hébergement (chambres de 1 à 6 prs avec drap fournis)
- Un petit déjeuner le dimanche matin
- Une balade ou un défilé le dimanche matin.

Les options :

- Déjeuner du samedi midi -> 15 €
- Déjeuner du dimanche midi -> 15 €
- Si vous souhaitez arriver le vendredi, il y a des options possibles :
 - Nuit +Diner du vendredi soir +petit dej du samedi matin => 45€
 - A 200 mètres du centre d'hébergement, animation possible par un groupe (année 80, rock et populaire) au café « Le rendez-vous » à Saint Chéron (fin à 23h30) les boissons sont à la charge de chacun.

Article 6:

Les réclamations doivent être faites suivant les dispositions du règlement du CFT 2025 et être adressées à la commission Tourisme.

Article 7 :

En cas de désistement, les engagements seront non remboursables dès lors que l'organisateur s'est déjà engagé auprès d'un tiers (hors motif valable justifié) sauf si l'organisateur peut se faire rembourser du montant déjà engagé.

En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation.

Article 8 :

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnités.

Article 9:

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de cette balade. Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tous supports papier, graphique, vidéo numérique etc. et ce sans limitation de durée.

Article 10 :

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel, si les faits sont indépendants de l'organisation.

Article 11 :

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la Responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsable.

Le Moto-Club de Linas Montlhéry (Aquatique moto-club) est couvert par une police d'assurance Responsabilité civile organisateur manifestation auprès de Marsh SAS par le biais de son affiliation à la FFM.

Article 12 :

En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement, le règlement intérieur de l'hébergement et à se conformer aux directives des organisateurs.

Montant de l'inscription :

- 55 € par personne + 10 € dès le 06 juin 2025 pour les licenciés.
- 65 € par personne + 10 € dès le 06 juin 2025 pour les non licenciés.

Chèque à l'ordre de "Moto club de Linas Montlhéry" et à envoyer à :

- **Dimitri LAVRENTIEFF 26 rue des Prés 91620 La Ville du Bois**
- Tel: **06 15 40 66 38** & Courriel : contact@aquatiquemc.fr

Règlement possible par virement bancaire (RIB ci-dessous) en mentionnant expressément le nom, l'objet (Inter St CHERON) et le nombre de personnes

Dans ce cas, la fiche d'inscription doit nous parvenir par mail pour valider l'inscription

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR PARIS ET ILE DE FRANCE
MONTLHERY
Tel. 0169633670 Fax. 0169633671

11/02/2024
00546

Intitulé du compte

MOTO CLUB DE LINAS
MONTLHERY CHEZ MR PIERRE LAVRENT
26 RUE DES PRES
91620 LA VILLE DU BOIS

Domiciliation

Code banque
18206

Code guichet
00046

Numéro de compte
60248607791

Clé RIB
55

IBAN

FR76 1820 6000 4660 2486 0779 155

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP882

Visa Club	Visa Ligue Ile de France	Visa FFM
		
		

VENDREDI

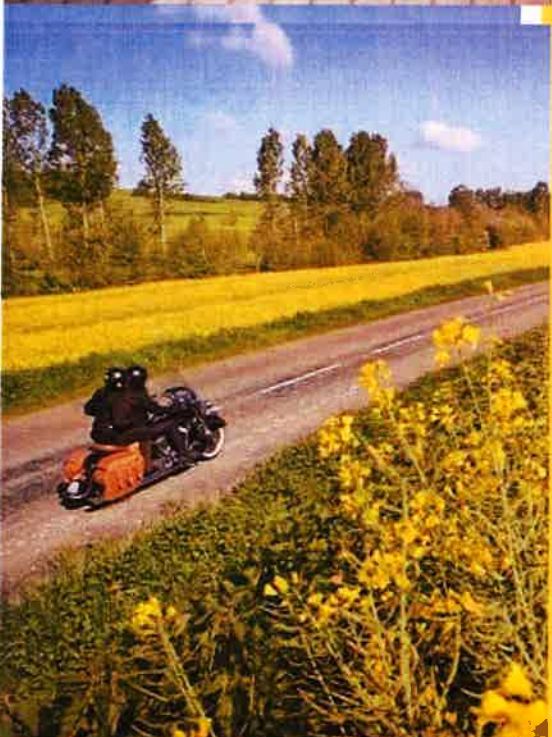
- 18h00: Accueil des participants.
- 19h30: Repas (option)
- 21h00: animation musicale par un groupe à Saint Chéron (fin à 23h30) à 200 mètres du centre d'hébergement.

SAMEDI

- 8h00-9h00: Petit déjeuner (option)
- 9h00: Accueil des participants
- 10h00: Courte balade dans les environs de St Chéron
- 12H30 à 14h00: Repas du midi (option)
- 14h00: Balade jusqu'à Pithiviers pour une aventure inoubliable sur l'ancienne voie ferrée reliant Pithiviers à Toury (faire le plein avant le départ)



- pointage des carnets à l'issue de la balade





SAMEDI SOIR

- 19h00: Apéritif
- 19h30: Repas du soir
- 21h00: nous participerons à la fêtes de la musique organisé par la mairie sur le parvis de la mairie à 150 mètres de notre hébergement et qu'après le passage du groupe la fête se termine en soirée dansante.
- En cas de pluie elle est transférée à la salle des fêtes.

DIMANCHE

8h00 à 9h00: Petit déjeuner

10h00: Départ pour une balade d'1h30 (faire le plein avant le départ).

12h00: Repas ou panier repas (Option)

14h00: fin des activités



bye
bye

Rappel des informations

TARIFS

- 55 € par personne jusqu'au 6 juin 2025 + 10 € pour les non licenciés.
 - 65 € par personne + 10 € pour les non licenciés dès le 6 juin 2025
- Chèque à l'ordre de "Moto club de Linas Montlhéry" et à envoyer à :
- Dimitri LAVRENTIEFF 26 rue des Prés 91620 La Ville du Bois
 - Tel: 06 15 40 66 38 & Courriel : contact@aquatiquemc.fr
 - Virement possible (voir fiche d'inscription)

Le forfait de base comprend :

- Une balade ou activité touristique le samedi après-midi.
- Un apéro pour le samedi soir.
- Un repas le samedi soir.
- Une nuit en centre d'hébergement (chambres de 1 à 6 prs avec drap fournis)
- Un petit déjeuner le dimanche matin
- Une balade ou un défilé le dimanche matin.

HEBERGEMENTS:

- En centre d'hébergement Morogues-Saulty à St Chéron.
- Chambres de 1 à 6 prs avec drap fournis (sans linge de toilette)
-

Arrivée possible le vendredi avec options payantes:

- Diner + nuit + ptit dej (45€)

Autres options payantes

- Repas du samedi midi (15€)
- repas du dimanche midi ou panier pique-nique (15€)